

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00357

Numéro SIREN : 380 396 382

Nom ou dénomination : CHAMBEDIS

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2019 sous le numéro de dépôt 8735

JUILLET 2018

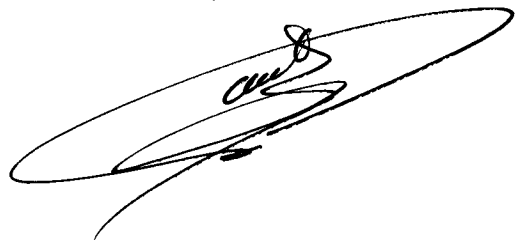
Rapports du Commissaire aux comptes

orcom

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES

CHAMBEDIS

28/02/2018

Amélie Couderc


CHAMBEDIS

SAS au capital de 40 000 €

**Siège social : 32 RUE CHARLES MONTREUIL
73000 CHAMBERY**

R.C. CHAMBERY : 380 396 382

SIRET : 380 396 382 000 26

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

CHAMBEDIS

SAS au capital de 40 000 €

Siège social : 32 RUE CHARLES MONTREUIL

73000 CHAMBERY

R.C. CHAMBERY : 380 396 382

SIRET : 380 396 382 000 26

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2018

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS CHAMBEDIS relatifs à l'exercice clos le 28/02/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS CHAMBEDIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mars 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Nous nous sommes assurés de la valorisation des stocks. Le stock ainsi évalué au prix d'achat net de ristournes, majoré des frais accessoires (cotisation centrale), et minoré des ristournes et prestations de services fournisseurs. Cette méthode de valorisation est conforme à celle de l'exercice précédent.

Nous nous sommes également assurés de l'évaluation des produits à recevoir correspondant aux remises et prestations de services fournisseurs. Cette méthode de valorisation est conforme à celle de l'exercice précédent.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner le processus d'estimation et nous avons vérifié les données significatives utilisées ainsi que des calculs effectués afin de pouvoir corroborer le montant de la provision inscrite au passif du bilan à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil de Parrainage et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code du commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société CHAMBEDIS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Parrainage.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 31 Juillet 2018

Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'T. Closset', is written over the printed name and company name.

T. CLOSSET

Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 28/02/2018	Net 28/02/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	108 594	82 757	25 837	14 443
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	593 425		593 425	593 425
Constructions	5 469 858	2 302 022	3 167 836	3 532 111
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 235 391	2 725 015	510 375	736 539
Autres immobilisations corporelles	1 439 694	1 299 822	139 872	170 464
Immobilisations corporelles en cours	686 067		686 067	75 664
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	8 000		8 000	8 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	718 641		718 641	652 953
Prêts	11 665		11 665	21 809
Autres immobilisations financières	34 906		34 906	34 395
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 306 241	6 409 616	5 896 624	5 839 803
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	39 504		39 504	11 506
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 881 841		4 881 841	4 699 534
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	277 229	3 495	273 734	218 540
Autres créances	3 805 611		3 805 611	3 206 309
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	184 623		184 623	614 650
Charges constatées d'avance (3)	220 403		220 403	197 061
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 409 210	3 495	9 405 715	8 947 601
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	21 715 450	6 413 111	15 302 339	14 787 404
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	28/02/2018	28/02/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 509 214	2 509 214
Report à nouveau	-244 733	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 453 242	-244 733
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	104 275	48 662
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 865 998	2 357 142
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 931 566	4 953 877
Emprunts et dettes financières diverses (3)	60 679	643 267
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	20 760	23 857
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 382 348	4 374 472
Dettes fiscales et sociales	1 863 981	2 257 610
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	177 007	177 177
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	11 436 341	12 430 261
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	15 302 339	14 787 404
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 676 936	2 535 548
(1) Dont à moins d'un an (a)	9 738 646	9 870 856
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 776 394	1 105 116
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	28/02/2018	28/02/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	50 266 123	49 304 563
Production vendue (biens)	2 846 968	2 959 154
Production vendue (services)	1 140 760	1 011 867
Chiffre d'affaires net	54 253 851	53 275 583
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	78 333	30 845
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	171 073	215 737
Autres produits	147 547	135 807
Total I	54 650 805	53 657 972
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	41 978 988	41 505 841
Variations de stock	-182 306	-113 442
Achats de matières premières et autres approvisionnements	161 736	130 186
Variations de stock	-27 998	1 903
Autres achats et charges externes (a)	3 333 258	3 428 674
Impôts, taxes et versements assimilés	956 212	957 450
Salaires et traitements	4 178 512	4 138 893
Charges sociales	1 641 614	1 642 250
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	694 952	717 609
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	3 495	6 368
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	20 597	29 372
Total II	62 759 058	52 445 103
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 891 746	1 212 869
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III	2 802	1 580
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	2 520	4 168
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	655	1 252
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	3 175	5 420
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	54 603	68 546
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	54 603	68 546
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-51 428	-63 126
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 843 120	1 151 323

Compte de résultat (suite)

	28/02/2018	28/02/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	4 355	17 795
Sur opérations en capital	73 420	162
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		96 837
Total produits exceptionnels (VII)	77 776	114 793
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	5 623	103 052
Sur opérations en capital	12 653	1 507
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	55 613	48 662
Total charges exceptionnelles (VIII)	73 890	153 221
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 886	-38 428
Participation des salariés aux résultats (IX)	319 678	500 725
Impôts sur les bénéfices (X)	74 086	856 903
Total des produits (I+III+V+VII)	54 734 557	53 779 764
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	53 281 315	54 024 498
BENEFICE OU PERTE	1 453 242	-244 733
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	2 220	3 868
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

SAS CHAMBEDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 28/02/2018, dont le total est de 15 302 339 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 453 242 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/03/2017 au 28/02/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 01/06/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 28/02/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Constructions : 7 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 7 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 4 ans
- * Matériel informatique : 3 à 4 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat net de toutes conditions financières ainsi que les frais accessoires éventuels, à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 4 %
- Table de taux de mortalité : Table INSEE TG 05

La convention collective appliquée est celle du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Handwritten signature

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 265 454 euros a été porté au crédit du compte 699 - Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

19

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	82 650	25 944		108 594
Immobilisations incorporelles	82 650	25 944		108 594
- Terrains	593 425			593 425
- Constructions sur sol propre	2 348 865			2 348 865
- Constructions sur sol d'autrui	2 959 219			2 959 219
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	161 774			161 774
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 190 504	44 887		3 235 391
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 258 117	9 449		1 267 566
- Matériel de transport	5 200			5 200
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	161 892	5 036		166 928
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	75 664	610 403		686 067
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	10 754 660	669 774		11 424 435
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	8 000			8 000
- Autres titres immobilisés	652 953	78 342	12 653	718 641
- Prêts et autres immobilisations financières	56 205	510	10 145	46 570
Immobilisations financières	717 158	78 852	22 798	773 212
ACTIF IMMOBILISE	11 554 468	774 571	22 798	12 306 241

12

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
EURL GRAND HORIZON 73000 CHAMBERY	8 000	-252 333	100,00	61 290
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	68 207	14 550		82 757
Immobilisations incorporelles	68 207	14 550		82 757
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	652 926	118 639		771 564
- Constructions sur sol d'autrui	1 195 797	229 031		1 424 828
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	89 025	16 605		105 630
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 453 965	271 051		2 725 015
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 098 714	38 358		1 137 073
- Matériel de transport	5 200			5 200
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	150 831	6 718		157 549
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 646 457	680 402		6 326 859
ACTIF IMMOBILISE	5 714 665	694 952		6 409 616

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 349 813 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	11 665		11 665
Autres	34 906		34 906
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	277 229	277 229	
Autres	3 805 611	3 805 611	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	220 403	220 403	
Total	4 349 813	4 303 242	46 570
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	10 145		

Produits à recevoir

	Montant
Ristournes directes	34 730
Ristournes diverses	281 845
Avoirs à recevoir	8 290
Ristournes centrale à recevoir	283 804
Prest. services centrale à recevoir	47 079
Budget divers	540 269
Intérêts comptes courant à payer	2 220
Divers produit à recevoir	65 168
Total	1 263 405

YD

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 500	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 500	16,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	48 662	55 613		104 275
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	48 662	55 613		104 275
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		55 613		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 11 415 582 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 776 394	1 776 394		
- à plus de 1 an à l'origine	3 155 172	1 656 639	1 498 533	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	813	813		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 382 348	4 382 348		
Dettes fiscales et sociales	1 862 639	1 684 236		178 403
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	238 215	238 215		
Produits constatés d'avance				
Total	11 415 582	9 738 646	1 498 533	178 403
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 367 305			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 060 993			
(**) Dont envers les associés	1 342			

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	3 153 447		
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	3 153 447		

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fact.m/ses fourniss.non parvenues	7 386
Eau, electricité, gaz à payer	63 764
Achats à payer	297 393
Cotisations socara à payer	418 800
Sous traitance à payer	1 754
Maintenance à payer	14 113
Assurances à payer	2 196
Frais d études à payer	57 979
Honoraires à payer	84 812
Catalogues à payer	64 904
Publicité galec à payer	16 200
Déplacements à payer	2 989
Affranchissement	1 647
Cotisation galec à payer	67 288
Droits d auteurs à payer	2 548
Intérêts des emprunts	1 725
Intérêts courus à payer	14 490
Dettes prov pour congés à payer	317 233
13ème mois à payer	46 900
Participation des salariés	178 143
Participation non réclamée	6 223
Intéressement des salariés	141 535
Forfait social à payer	63 936
Taxe handicapés à payer	3 340
Taxe organic à payer	66 100
Tascom à payer	152 279
Charges soc s/cong.payes	124 600
Charges soc s/sal.prov.	18 400
Taxe foncière à payer	36 990
Taxe d apprentissage à payer	9 122
Taxe c-f-e à payer	20 490
Taxe c-v-a-e à payer	22 900
Taxe t-v-s à payer	2 548
Taxe formation à payer	12 213
Taxe 1% construction à payer	24 013
Autres taxes à payer	28 610
Total	2 395 562

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Redevances socara d avance	149 000		
Télésurveillance d avance	514		
Location immobilière d avance	7 982		
Location matériel d avance	5 664		
Charges locatives d avance	319		
Maintenance d avance	16 438		
Assurances d avance	13 608		
Honoraires d avance	1 873		
Publicité d avance	9 432		
Medecine du travail	15 573		
Total	220 403		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les produits financiers : 2 220 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	577	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 931	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	12 653	
Amortissements dérogatoires	55 613	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		263
Produits des cessions d'éléments d'actif		72 886
Autres produits		534
Autres régularisations sur exercices antérieurs	115	4 092
TOTAL	73 890	77 775

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	1 453 242
+ Impôts sur les bénéfices	74 086
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	1 527 328
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	55 613
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	1 582 941

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	1 843 120	306 537	1 536 583
+ Résultat exceptionnel	3 886	-18 365	22 251
- Participations des salariés	319 678	214 087	105 591
Résultat comptable	1 527 328	74 086	1 453 242
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE			
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			



Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 33 975 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	104 275
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	104 275
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	225 613
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	225 613
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	33 975
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/03/2005, la société SAS CHAMBEDIS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS SO.CHAM.DIS, 32 rue Charles Montreuil 73000 CHAMBERY.

Les dispositions de l'intégration résultent de la convention qui prévoit notamment:

- que chaque société du groupe supporte l'impôt comme en l'absence d'intégration
- que les économies d'impôts liées au déficit viennent en résultat dans la société concernée

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Somme non mentionnée car elle ferait état de salaires individualisés

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : SO.CHAM.DIS

Forme : SAS

SIREN : 38039638200026

Au capital de : 40 000 euros

Adresse du siège social :
32, Rue Charles Montreuil
73000 CHAMBERY

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>Avals et cautions</i>	5 920 332
Avals et cautions	5 920 332
Engagements en matière de pensions	94 206
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	6 014 538
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

14

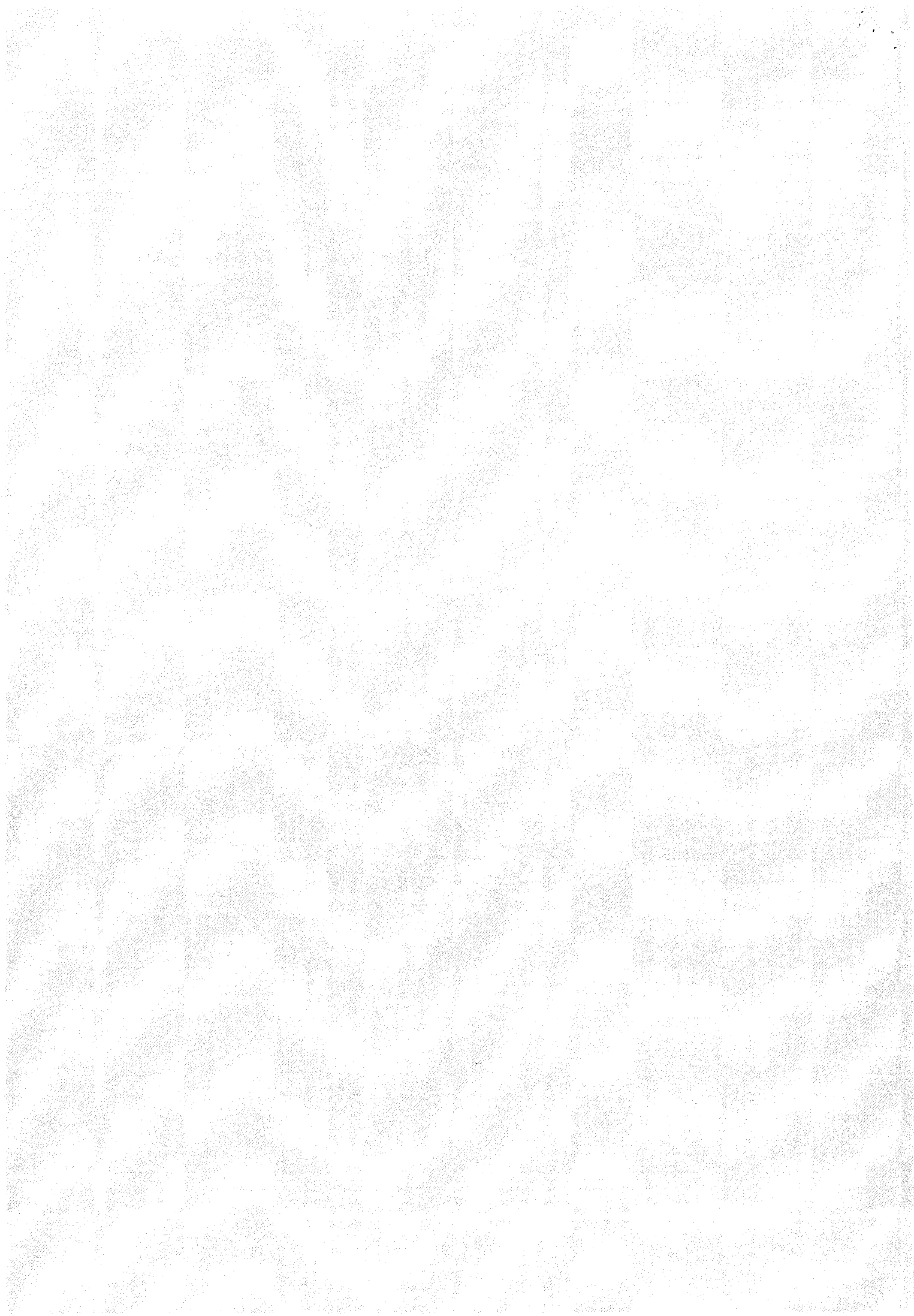
Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 94 206 euros
La convention collective appliquée est celle du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises sera notamment affecté à des efforts en matière d'investissement, de reconstitution de leur fonds de roulement.



CHAMBEDIS
SAS au capital de 40 000 €
Siège social : 32 RUE CHARLES MONTREUIL
73000 CHAMBERY

R.C. CHAMBERY : 380 396 382

SIRET : 380 396 382 000 26

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2018

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons que nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé et qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de parrainage :

Mise à disposition du personnel

Dirigeant concerné :

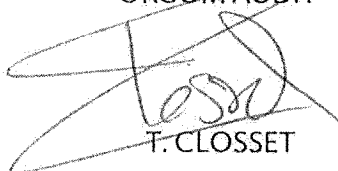
Monsieur Alain PARENT, Président de la société CHAMBEDIS

Le Conseil de parrainage a autorisé la refacturation par la société SO.CHAM.DIS à la SAS CHAMBEDIS, des frais de mise à disposition de personnel pour un montant de 81 574 euros hors taxes au titre de l'exercice.

Fait à ORLEANS, le 31 Juillet 2018

Commissaire aux comptes

ORCOM-AUDIT



T. CLOSSET

Associé

« CHAMBEDIS »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 40.000,00 Euros
Siège social : CHAMBERY (73000), ZAC de la Leysse – 32 rue Charles Montreuil
RCS CHAMBERY n° 380 396 382

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 AOUT 2018**

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT
Le VINGT HUIT AOUT**

Les Actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la SOCARA à VILLETTE D'ANTHON (38280) – 6 rue du Marais, sur convocation verbale faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain PARENT, Président.

Monsieur Olivier MAGRÉ et Monsieur Guillaume ROMAN les deux actionnaires présents et acceptants, représentant après Monsieur Alain PARENT, Président, le plus grand nombre d'actions sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Olivier TRICHET est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents possèdent ou représentent 2500 actions sur les 2.500 composant le capital social.

En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- le rapport de gestion auquel sont annexés les documents prescrits par la loi et notamment les comptes annuels, leurs annexes, et le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices ;
- Rapport du Conseil de Parrainage ;
- Rapports du Commissaire aux comptes.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 28 FEVRIER 2018,

- Rapport du Conseil de Parrainage,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice et sur les opérations visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Approbation du bilan et des comptes, quitus au Président, affectation des résultats,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses.

Puis il donne lecture du rapport du Président, sur la marche de la Société pendant l'exercice, et des documents annexés à ce rapport.

Lecture est donnée du rapport du Conseil de Parrainage, du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des dispositions légales et statutaires relatives aux convocations des membres d'une société par actions simplifiée en assemblée générale, déclare accepter sans réserve la convocation à la présente assemblée, les actionnaires présents reconnaissant avoir eu, préalablement à ce jour, communication des différents documents sociaux nécessaires au vote des résolutions suivantes et, en conséquence, donne quitus au Président pour l'exécution de cette mission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION : SUR LES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 28 février 2018, du rapport du Conseil de Parrainage, ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes dudit exercice, les approuve tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports, et donne quitus de son mandat, pour l'exercice écoulé, au Président.

L'Assemblée Générale, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts approuve également les dépenses et charges visées à l'article 39.4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 50.847€, ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION : SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

En particulier, l'Assemblée Générale déclare approuver en tant que de besoin, la rémunération attribuée à Monsieur Alain PARENT, Président, pour l'exercice de son mandat, au titre du dernier exercice (rémunération, complément de salaire, avantages en nature), et qui s'est élevée à 94.087,55 Euros bruts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION : SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposée par le Président, savoir :

- * **Amortissement des pertes antérieures : 244.733€**
- * **Autres réserves : 1.208.509 Euros**

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices, savoir :

EXERCICES	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENU PAR ACTION ELIGIBLE A L'ABATTEMENT EDICTE PAR L'ARTICLE 158-3 2° à 4° DU CGI (<i>personnes physiques</i>)	REVENU PAR ACTION NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT EDICTE PAR L'ARTICLE 158- 3 DU CGI (<i>personnes morales</i>)
2015	283,86€	283,86€ (soit un montant global de 2.554,74€)	283,86€ (soit un montant global de 707.095,26€)
2016	262,95€	262,95€ (soit un montant global de 1.314,75€)	262,95€ (soit un montant global de 656.060,25€)
2017	/	/	/

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION : CONCERNANT LES FORMALITES DE PUBLICITE

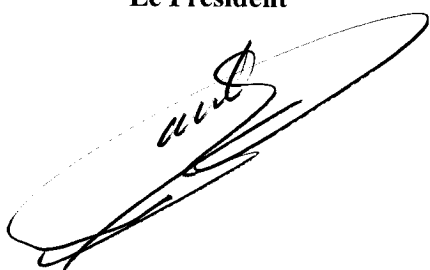
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire

